

• [Citer cette page](#)

Pour citer cette page

Le Code civil, *Musée Criminocorpus* publié le 24 janvier 2023, consulté le 4 février 2026.
Permalink : <https://criminocorpus.org/fr/ref/25/19707/>

Code civil

Section I — Des cas et de la procédure de la séparation de corps

Extrait

Article 298

Version du 11 juillet 1975

Texte source : *Loi n° 75-617 du 11 juillet 1975 portant réforme du divorce.*

En outre, les règles contenues au chapitre II ci-dessus sont applicables à la procédure de la séparation de corps.